

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DAC 465** Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Jeunes Talents

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Jeunes Talents ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des aides en nature, liées à la mise à disposition gratuite de l'auditorium du Petit Palais et plafonnées à 30 000 € par an, sont attribuée à l'association Jeunes Talents, dont le siège social est situé 4, rue Schubert (20<sup>e</sup>).

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association une convention dont le texte est joint à la délibération.